Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260402-2026_45-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-N°45

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme BATTAIS Laëticia - Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Excusés : Mme DUPREZ Aurore – Mr DAUGUET Valentin

Madame Charlotte PERRAGUIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
Indemnité du Maire et des Adjoints

Comme suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, il est proposé au Conseil la répartition suivante au titre des Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués :

Strate de Communes : 500 à 999 Habitants	Taux	Indemnité Brute Mensuelle
Maire	44.3	1820.96 €
Adjoints	11.7	483.81 €
Conseillers délégués	3.92	161.67 €

Ces indemnités sont attribuées pour toute la durée du mandat et prennent effet à compter du lendemain de la date d'installation du Conseil municipal soit le 20 mars 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :
- ACCORDER au Maire une indemnité brute mensuelle de1820.96 €,
- ACCORDER à chacun des deux Adjoints une indemnité brute de 483.81€,
- ACCORDER à chacun des trois conseillers délégués une indemnité brute de 161.67€.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Louis PAUTREL

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260402-2026_45-DE

